

CANNABIS / MÉDECINE DU TRAVAIL

Par Profil supprimé Postée le 24/09/2018 18:45

Bonjour,

Consommateur occasionnel de cannabis je suis actuellement en formation pour un Titre professionnel de conduite poids lourds. Cette formation a lieu dans le cadre d'un changement de poste au sein de mon entreprise.

Une visite médicale a été nécessaire afin de valider mon inscription à celle ci.

Voici le déroulement de la visite médicale:

Suite à quelques questions j'ai dit au médecin du travail que j'étais fumeur de cannabis occasionnel. Suite à ça le médecin m'a demandé de réaliser un test urinaire ainsi qu'un test psychotechnique. Le test urinaire a été fait le jour même en laboratoire. Celui ci s'est avéré négatif. Le test psychotechnique réalisé deux jours plus tard et validé.

De retour dans le cabinet de la médecine du travail, avec mes résultats, le médecin m'annonce qu'il va référer de mon dossier aux services spécifiques de l'état pour réaliser un test « valide et reconnu ». En attendant ma visite médicale est validé partiellement. Si j'ai bien compris je serai convoqué d'ici 6 mois....

Donc ce médecin me permet de faire ma formation MAIS d'autres tests auront lieu....

Pouvez vous m'en dire plus sur ce dispositif?

Merci d'avance

Mise en ligne le 27/09/2018

Bonjour,

Si nous avons connaissance que le dépistage médical de l'usage de produits illicites en milieu de travail est "souhaitable et justifié" pour les postes où "une défaillance humaine, ou même un simple défaut de vigilance, peut entraîner des conséquences graves pour soi-même ou pour autrui", (Comité Consultatif National d'Ethique), nous ne savons pas pour autant de quels "services spécifiques de l'état" et quel "test valide et reconnu" il s'agit.

Nous vous invitons à revenir vers la médecine du travail afin qu'elle vous renseigne davantage sur la question.

Si vous le souhaitez, vous pouvez nous joindre au 0800 23 13 13 (appel anonyme et gratuit) de 8h à 2h ou par chat de 14h à minuit via notre site.

Cordialement
